



Questions concernant la micro entreprise

Par **Sicard nathalie**, le **29/11/2007 à 19:12**

Bonjour,rrnJe viens de créer ma micro entreprise en tant que photographe et je me pose pas mal de question concernant ce statut.rrn1 - Je suis actuellement au chômage avec des droits ouverts jusqu'au mois de janvier. Si j'ai des contrats qui tombent avec ma micro, ai-je encore droit à mes assédic?rrn2 - Ya t'il des avantages ou aides pour les chômeurs à la création de l'entreprise?? si oui lesquels? et ou peut-on se renseigner?rrn3 - Concernant la sécurité sociale et les retraites, à qui dois-je m'adresser en tant que photographe, agessa ou ursaff? et à quel moment dois-je le faire sachant que mon entreprise est déjà créée depuis 1 mois.rrnMerci d'avance si vous pouvez m'aider à éclaircir ces pointsrnA bientôt

Par **emme5**, le **10/01/2008 à 11:51**

Vos droits auprès des ASSEDIC peuvent être conservés sous formes d'aides, pour cela il faut en faire la demande.rrnLa plupart des aides à la création sont attribuées avant la création de la structure et au plus tard dans les 45 j (pour l'ACCRE) de l'immatriculation.rrnPour la retraite ainsi que la maladie, vous pouvez vous renseigner auprès de l'ISU (Interlocuteur Social Unique qui existe depuis le 01 janvier 2008) ou au RSI (régime social des indépendants).rrnAyant une activité artisanale vous avez dû faire un stage de gestion d'une semaine(vous devez si vous l'avez fait avoir dans un guide les aides à la création ainsi que les adresses des différents organismes)rrnCordialement!